



Négociation 2015

S'unir pour
bien grandir!

Les responsables
de service de garde
en milieu familial



BULLETIN D'INFORMATION DES RESPONSABLES DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

VOL. 3, N° 27, 30 JANVIER 2015

NÉGOCIATION D'UNE DEUXIÈME ENTENTE COLLECTIVE

RIEN N'EST ENCORE JOUÉ POUR NOS MEMBRES !

La troisième séance de médiation a eu lieu le mercredi 28 janvier dernier. Comme il fallait s'y attendre, la partie ministérielle a présenté aux membres de notre comité de négociation FSSS-CSN les mêmes « offres » monétaires appauvrissantes que la FIPEQ a fait adopter par ses 12 000 membres. Ce faisant, le comité a déposé une contre-offre monétaire. Nous sommes en attente d'une réponse complète du ministère. Une quatrième séance de négociation est donc prévue le 6 février prochain. Nous vous tiendrons informés.

Pour le comité de négociation des RSG FSSS-CSN, la bataille pour l'amélioration des conditions de travail de nos membres n'est pas terminée. En ce sens, la médiation constitue un moyen de plus pour atteindre nos objectifs de négociation pour tenir la minute de plus. Rappelons que depuis le début de cette ronde de négociation amorcée le 16 octobre 2013, le comité de négociation a été très actif en vue de conclure une deuxième entente collective satisfaisante.

Rappel des démarches de négociation

Jusqu'ici, il y a eu 37 séances, dont trois devant un médiateur nommé par le ministère du Travail. Sur la totalité, 22 rencontres ont porté sur la négociation des clauses dites non financières (prise des vacances, relations avec le BC, maintien de la subvention dans certaines circonstances, formation et perfectionnement, libérations associatives, information à l'association, etc.). Les 12 autres séances ont porté sur nos demandes à incidence monétaire, lesquelles ont été déposées le 12 juin 2014. Au terme de ces séances, le comité de négociation a mis fin aux pourparlers sur le monétaire, le 19 novembre dernier, en raison de l'impasse totale. Le 1^{er} décembre, notre comité demandait la médiation au ministère du Travail, comme prévu à la loi sur la représentation des RSG.

Rétablir les faits

Il faut rappeler que c'est la CSN qui a négocié puis signé la première entente collective des RSG, le 25 mars 2011, procurant entre autres des gains monétaires substantiels totalisant des

hausse de la subvention de plus de 45 % sur trois ans. Ce sont ces mêmes gains financiers qui ont été, par la suite, adoptés par les autres organisations.

Suite au verso →

CALENDRIER DES SÉANCES DE NÉGOCIATION 2013-2014

16 octobre 2013	18 juin 2014
30 octobre 2013	3 juillet 2014
11 novembre 2013	9 juillet 2014
20 novembre 2013	16 juillet 2014
11 décembre 2013	20 août 2014
18 décembre 2013	25 août 2014
15 janvier 2014	9 septembre 2014
21 janvier 2014	18 septembre 2014
12 février 2014	23 septembre 2014
13 février 2014	24 septembre 2014
27 février 2014	16 octobre 2014
11 mars 2014	20 octobre 2014
18 mars 2014	5 novembre 2014
25 mars 2014	11 novembre 2014
26 mars 2014	19 novembre 2014
27 mars 2014	
22 mai 2014	DATES DE MÉDIATION
30 mai 2014	16 décembre 2014
12 juin 2014	21 janvier 2015
(dépôt monétaire)	28 janvier 2015



S'unir pour bien grandir!

Ces gains étaient tels que Louise Chabot, alors vice-présidente de la CSQ, avait elle-même déclaré dans un communiqué émis le 12 avril 2011 que cette entente, comportant des « gains appréciables », avait permis à ses membres « d'écrire une page importante de l'histoire syndicale au Québec et heureusement, plus personne ne pourra désormais l'effacer »!

Allez au bout de nos convictions collectives!

C'est aussi grâce à la ténacité de la CSN qu'à l'automne dernier, des RSG de deux BC ont obtenu gain de cause auprès de

la Commission de l'équité salariale (CES), forçant la reprise de l'exercice d'évaluation de l'emploi pour la période précédant l'adoption de la loi sur la représentation des RSG, soit en juin 2009. Les deux BC en question ont toutefois contesté les décisions de la CES, mais la CSN veille au grain pour tenter d'obtenir la pleine reconnaissance de l'équité salariale. Par ailleurs, la CSN a entrepris de contester une récente décision de la Cour supérieure concernant la portée et la date de prise d'effet de l'équité salariale au 21 novembre 2001 pour les RSG et les travailleuses et travailleurs en CPE.

Surveillez la 28^e édition
de l'INFO-NÉGO
des RSG FSSS-CSN

LA FAMILLE CSN S'AGRANDIT!

Récemment, des centaines de responsables de service de garde (RSG) de plusieurs BC ont choisi majoritairement la CSN. La Commission des relations du travail devra statuer sur sept nouvelles demandes de reconnaissance déposées à l'occasion de la période de changement d'allégeance syndicale. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue à la CSN où la démocratie, la transparence et le respect à l'égard des RSG sont des valeurs fondamentales. Depuis septembre 2013 (début de la première période de maraudage), plus de 2000 RSG ont quitté ou sont sur le point de quitter la FIPEQ-CSQ, dont 1800 ont choisi la CSN.

LISTE DES BC EN ATTENTE D'UNE DÉCISION OU D'UN VOTE DE LA CRT (899 RSG) :

BC de Montréal-Nord :
85 RSG

BC Lieu des petits de Saint-Michel (Montréal) : 60 RSG

BC Montréal-Métropolitain :
90 RSG

BC Gros Bec (Montréal) :
90 RSG

BC La Grenouille rose (Montréal) :
112 RSG

BC Saint-Léonard (Montréal) :
80 RSG

BC Carrefour (Montréal) :
95 RSG

BC Force vive (Laval) :
125 RSG

BC Familigarde de LaSalle :
162 RSG

LISTE DES BC ACCRÉDITÉS PAR LA CRT DEPUIS SEPTEMBRE 2013 (905 RSG) :

BC Petit pommier (Beauce) :
95 RSG

BC GMF de Beauport (Beauport) :
141 RSG

BC La Trotinette carottée (Montréal) :
116 RSG

BC Ahuntsic (Montréal) :
110 RSG

BC Joie de vivre (St-Jean-sur-Richelieu) :
153 RSG

BC L'Aurore boréale (Rimouski) :
175 RSG

BC Au pied de l'échelle (Brossard) :
115 RSG